



SITES NATURA 2000 « GAUBE – VIGNEMALE » ET « PEGUERE-BARBAT-CAMBALES »

COMITE DE SUIVI INTERSITES

Vendredi 5 juin 2009

Mairie de Cauterets

Présents :

M. André CAZERES	Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin et du site Natura 2000 "Gaube-Vignemale"
Mme Valérie LECHENE	Commune de Cauterets – Conseillère municipale
M. Marc FILY	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
M. Marc ADISSON	Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture
M. Jérôme COY	Office National des Forêts – Responsable Vallées Cauterets et Luz
M. Jean-Charles RAUST	Office National des Forêts
M. Marc EMPAIN	Parc National des Pyrénées – Secteur Cauterets
Mme Melina ROTH	Parc National des Pyrénées – Chargée de mission Eaux et Forêts
Mme Anne SALLENT	CRPGE 65 – service pastoral
M. Ludovic OLICARD	C.B.N Pyrénées et Midi-Pyrénées – chargé d'études
Mme Catherine BRAU-NOGUE	C.B.N Pyrénées et Midi-Pyrénées
M. Michel POULOT	Président "Les Pêcheurs Cautérésiens"
Mme Hélène SAZATORNIL	SMDRA – Chargée de mission Natura 2000
M. Bruno ABADIE	Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin - Directeur

Excusés

M. le Préfet des Hautes-Pyrénées	
Mme la Sous-préfète d'Argelès-Gazost	
Mme Chantal ROBI-RODRIGO	Députée des Hautes-Pyrénées
M. Claude BEHAGUE	Conseiller général du canton de Luz
M. Franck HOURMAT	Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
M. Michaël DOUETTE	DIREN Midi-Pyrénées
M. Elie PUCHEU	Maire d'Arras-en-Lavedan
M. Jean-Claude MORLAIS	Président du CDRandonnée 65

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux participants et précise que ce comité de suivi sera essentiellement consacré à la présentation des actions mises en œuvre au cours de l'année 2009.

Monsieur Marc FILY après avoir rappelé que le comité de pilotage intersites du 28 novembre 2008 avait validé la candidature de Madame Valérie LECHENE à la présidence du site Natura 2000 « Peguere-Barbat-Camabales », indique que Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, par arrêté en date du 7 avril 2009, a donné une suite favorable à cette candidature.

Le Président demande ensuite à MM Marc EMPAIN et Bruno ABADIE de présenter les actions à mettre en œuvre durant l'année 2009.

Cette présentation prend la forme d'un diaporama présentant de façon thématique les actions sur les 2 sites. Un exemplaire du document est remis à chaque membre présent.

PRESENTATION DES ACTIONS 2009

Les actions sont énumérées et commentées (cf. tableau de suivi des actions joint). Certaines d'entre elles ont donné lieu aux précisions suivantes :

Fiches actions « Pastoralisme »

◆ **Action P1 (Gauze) :** Création d'un poste de garde valléen

Bruno ABADIE indique que, pour la troisième année consécutive, cette action - qui s'applique sur les estives des 2 sites Natura 2000 gérées par la Commission syndicale de Saint-Savin- sera renouvelée.

Au vu de l'expérience acquise et des difficultés rencontrées pour la gestion d'un territoire aussi vaste par une personne seule, la Commission Syndicale envisage la création d'un deuxième poste de garde valléen.

Par ailleurs, un règlement pastoral applicable sur l'ensemble des estives gérées par la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin a été instauré. Il sera présenté à l'ensemble des éleveurs concernés au cours du mois de juin 2009.

◆ **Action P5 (Peguere/Barbat) :** Equilibrer l'exploitation pastorale des estives basses à bovins de la vallée du Cambasque

Marc EMPAIN précise que deux opérations de débroussaillage mécanique devraient être menées (maîtrise d'ouvrage Commission Syndicale et mise en œuvre par le Parc National) :

- sur le secteur du Cambasque sur des terrains jouxtant ceux sur lesquels la première opération avait été réalisée
- sur le plateau du Cayan (action FA H4 mesure 3) avec traitement particulier pour la fougère aigle et le genévrier

Ces deux opérations avaient été présentées et validées par le Comité de suivi en date du 28 novembre 2008.

- ◆ **Action P5 (Gauze)** : Mise en place d'un pâturage ovin dans le vallon du Chabarrou

Bruno ABADIE indique que cette action, qui bénéficie d'une mesure agro-environnementale particulière, sera vraisemblablement abandonnée en raison de l'absence d'éleveurs intéressés par cette estive.

Fiches actions « Tourisme »

- ◆ **Action T1 (Gauze)** : Limiter les interactions promeneurs / bétails en vallée du Lutour

Cette action a fait l'objet d'une présentation powerpoint détaillée. Elle consiste à installer des clôtures délimitant le parking de la Fruitière ainsi qu'un passage canadien amovible afin d'empêcher le passage des bovins. Marc EMPAING précise que ce projet comprend également la mise en place d'une signalétique adaptée et de qualité à destination des nombreux promeneurs qui empruntent cet itinéraire.

Une réunion sur site a été organisée le 5 juin 2009, avant la réunion du comité de suivi, afin d'envisager précisément les aménagements à réaliser.

Le compte rendu de cette réunion est annexé au présent document.

- Il est convenu que le dossier de demande de subventions sera présenté en fin d'année 2009**

Fiches actions « Habitats naturels »

- ◆ **Action H1 (Gauze et Pégère)**: Conserver les milieux tourbeux et les buttes de sphaignes

Le Parc National se charge du suivi et de la protection des tourbières et des buttes à sphaigne.

- ◆ **Action H2 (Gauze)**: Conserver les gazons riverains artico-alpins à Elyne Fau-Carex

Mise en place par le Parc National d'un suivi de stations

- ◆ **Action H3 (Gauze)**: Suivi de l'évolution des glaciers du site : l'association Moraine, en partenariat avec le Parc national des Pyrénées, continue les prélèvements sur le glacier et assure un suivi de son recul.

Fiches actions « Espèces végétales et animales »

- ◆ **Action EV1 (Pégère)** : suivi et protection de l'Aster des Pyrénées réalisé par le Parc national des Pyrénées
- ◆ **Action de suivi des amphibiens (EA2 Pégère)** Le Parc national des Pyrénées se charge du suivi des amphibiens sur le site.
- ◆ **EA3 (Gauze et Pégère)** : Mise en œuvre d'une gestion forestière favorable aux espèces : ces actions sont prises en compte par l'ONF dans les plan d'aménagement de la forêt 2008/2022.

La séance est levée à 15h30.

Le prochain comité de suivi se réunira au mois de novembre 2009.